



L'EXAMEN D'IMAGERIE MÉDICALE APPROPRIÉ : Le rôle des médecins de famille

Chaque jour, les médecins de famille prennent de nombreuses décisions qui affectent la vie des Canadiens et l'utilisation des services de santé. Prendre une décision éclairée au moment de référer un patient en imagerie médicale est d'une importance primordiale. Pourtant, des données récentes montrent qu'environ 10 à 20 pour cent des consultations d'imagerie médicale sont inutiles ou cliniquement inefficaces.

Pour aider à mieux gérer nos ressources en soins de santé et avoir un impact positif sur la qualité des soins, les médecins de famille doivent être conscients des effets potentiels des différents types d'imagerie médicale et du fait qu'elles puissent être inappropriées dans certains cas.

Cette fiche d'information vise à aider les médecins de famille à prendre des décisions éclairées quant aux besoins d'imagerie médicale de leurs patients.

Qu'est-ce qu'un examen d'imagerie médicale approprié?

On considère qu'un examen d'imagerie médicale est approprié quand un médecin demande le bon examen, au bon moment et pour les bonnes raisons afin de répondre aux besoins de santé du patient. Toute demande d'examen d'imagerie médicale devrait être fondée sur les symptômes du patient et devrait potentiellement modifier les résultats ou la prise en charge du patient.

Le rôle du médecin traitant pour assurer un examen d'imagerie médicale approprié

Le médecin de famille peut prendre certaines mesures pour s'assurer que son patient reçoive l'examen d'imagerie médicale le plus approprié, la première fois et à chaque fois. Les considérations les plus importantes sont :

- S'assurer que l'examen d'imagerie médicale demandé changera la prise en charge du patient ou les prochaines étapes à suivre;
- Utiliser les lignes directrices de pratique clinique disponibles et des documents fondés sur des preuves pour aider à choisir le meilleur examen;

- Fournir un historique clinique détaillé de la condition du patient, de la maladie ou des symptômes qui ont été identifiés;
- Parler avec un membre de l'équipe d'imagerie médicale si le médecin a des questions concernant les besoins en imagerie médicale du patient.

Discuter de la procédure d'imagerie médicale avec le patient

Le médecin traitant a la responsabilité de discuter avec son patient de la procédure d'imagerie médicale demandée. Parmi les sujets de discussions clés :

- Identifier les préoccupations du patient et répondre à ses questions relatives à l'examen d'imagerie médicale demandé;
- Le ou les risque(s)/avantage(s) de l'examen d'imagerie médicale proposé;
- Les alternatives possibles à l'examen d'imagerie médicale proposé;



- Comment seront communiqués les résultats de l'examen d'imagerie médicale;
- Où trouver des renseignements exacts et faciles à comprendre relatifs à l'imagerie médicale.

L'imagerie médicale : vue de l'intérieur est un dépliant conçu pour les patients qui répond aux questions les plus fréquemment posées au sujet des procédures d'imagerie médicale. Le dépliant, co-rédigé par des membres de l'équipe d'imagerie médicale, est téléchargeable à partir du site Internet imagingteam.ca (site disponible en anglais seulement) sous l'onglet *Information Resources*. Il est aussi possible de se procurer le dépliant en version imprimée.

« L'équipe d'imagerie médicale », qu'est-ce que c'est au juste?

L'équipe d'imagerie médicale est formée de professionnels de la santé qui travaillent ensemble pour améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, en s'assurant que les examens d'imagerie médicale appropriés soient effectués et correctement interprétés selon les plus hautes normes relatives à la sécurité, au confort et aux soins du patient. L'équipe comprend des médecins (radiologistes et spécialistes en médecine nucléaire), des physiciens, des échographistes et des technologues. Pour de plus amples renseignements, visitez le site imagingteam.ca.

Que fait l'équipe d'imagerie médicale avec les demandes d'imagerie?

Toutes les demandes d'imagerie médicale reçues par une clinique ou un hôpital sont généralement soumises à un processus en trois étapes, soit **l'évaluation**, **le protocole** et **l'ordre de priorité**. Ce processus est réalisé par un ou plusieurs membres de l'équipe d'imagerie médicale avant la prise du rendez-vous ou avant que l'examen soit effectué. Cela permet d'assurer que l'examen d'imagerie médicale demandé est la meilleure option possible pour le patient. Pour chaque examen d'imagerie, les avantages devraient l'emporter sur les risques potentiels.

L'évaluation

L'examen d'imagerie médicale approprié ne suit pas la règle d'un modèle unique. À l'étape de l'évaluation, un ou plusieurs membres de l'équipe d'imagerie examinent la demande pour veiller à ce que la procédure demandée soit bien alignée avec l'historique clinique du patient. Cela nécessite parfois une discussion avec le médecin traitant.

Le protocole

Une fois l'évaluation terminée, l'équipe passe à l'étape du protocole où un plan est élaboré pour chaque demande d'examen d'imagerie médicale. La demande devient alors la prescription qui indique de quelle façon la procédure d'imagerie médicale sera effectuée. On s'assure ainsi que la procédure soit optimisée pour répondre à la/aux question(s) provenant du fournisseur de soins de santé.

L'ordre de priorité

La dernière étape du processus consiste à prioriser chaque prescription d'imagerie médicale. Le médecin traitant peut contribuer de manière significative à la norme de la pertinence de l'ordre de priorité en fournissant de l'information clinique précise et complète au sujet du patient.

La plupart des départements d'imagerie médicale utilisent un système de classement ou de triage pour indiquer le facteur temps lié à l'imagerie médicale prescrite. En établissant l'ordre de priorité, on s'assure que les patients dont les besoins de service d'imagerie médicale sont les plus urgents puissent obtenir un rendez-vous prioritaire.

Pour de plus amples renseignements au sujet des étapes du processus, consultez le document *L'utilisation appropriée de l'imagerie médicale au Canada* disponible sur le site imagingteam.ca.